



Paris, le 29 janvier 2020

Le projet de loi de réforme de la retraite ne favorise en rien les salariés confrontés aux carrières hachées, notamment celles des femmes. Dans la mesure où les pensions ne seront plus calculées sur les meilleures années, il sera plus difficile pour celles, confrontées aux contrats précaires, au temps partiel subi, aux bas salaires, de se constituer un « capital » de points, leur assurant une retraite décente. FO réaffirme son opposition à la mise en place d'un âge d'équilibre accompagné de la logique du bonus-malus, qui conduit indubitablement au recul effectif de l'âge de départ ou à la baisse des pensions.

L'appauvrissement de tous les salariés et plus particulièrement ceux du secteur social, médico-social et de l'Aide à Domicile se poursuit. La récente et dérisoire augmentation du SMIC au 1^{er} janvier 2020, a eu pour effet que les 17 premiers coefficients de la Catégorie A se trouvent sous le SMIC contre 13 en 2019.

Cette situation est inacceptable !

En 2019, le blocage des salaires et celui des moyens financiers alloués à l'ensemble du secteur ont pour conséquence des contraintes budgétaires inacceptables, car elles précarisent toujours plus les salariés du secteur et particulièrement les aides à domicile qui travaillent majoritairement à temps partiel.

Le report de la loi grand âge et autonomie a, par ailleurs, pour conséquence le blocage de 550 M d'€ qui même, insuffisants, auraient été bien utiles.

Pour FO, la priorité et l'urgence sont de débloquer des financements à hauteur des besoins pour notre secteur.

Notre organisation s'inquiète de la situation actuelle vécue par les salarié.es en catégorie A et B et revendique une augmentation immédiate de la valeur du point à 6,66 € pour tous les salariés.

Les dégradations des conditions de travail ne cessent de progresser. Les chiffres alarmants de la CNAM en témoignent. Notre délégation constate que depuis plusieurs années rien n'est fait en matière de prévention pour atténuer cette sinistralité.

FO exige la reconnaissance de la pénibilité dans notre secteur, et la mise en place d'actions de prévention efficaces.

FO exige également une réelle amélioration de l'organisation du travail (diminution de l'amplitude de travail, suppression des coupures dans la planification...).

Aides à domicile : un vrai métier, un vrai salaire pour une vraie retraite par répartition.

D
É
C
L
A
R
A
T
I
O
N
F
N
A
S
F
O